

Mot de l'équipe-école

Bonjour,

L'école Caps-des-Neiges est fière de t'accueillir parmi nous. Ce petit guide t'aidera à mieux comprendre le fonctionnement de ton école. Tu remarqueras, dès ton arrivée, que le personnel de l'école s'efforce de rendre notre milieu des plus stimulants où les enfants se sentent en sécurité et respectés.

Nous aimerions que tu prennes connaissance de nos 3 valeurs de base dont tu entendras parler tout au long de l'année. Ton enseignant et ton éducateur prendront du temps avec toi pour bien t'enseigner les comportements attendus. Les pages qui suivent t'indiqueront clairement les valeurs de notre école afin que tu puisses y participer activement. Nous t'invitons à prendre un moment avec tes parents pour en prendre connaissance.

Nous te souhaitons de vivre de belles réussites à l'école Caps-des-Neiges.

Bonne lecture et bonne année scolaire !
L'équipe-école de Caps-des-Neiges

À CAPS-DES-NEIGES



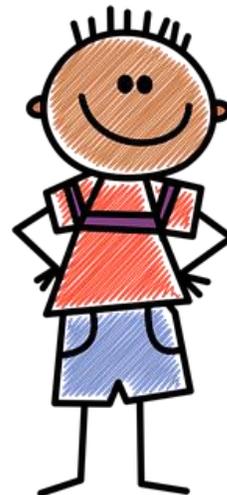
Je suis
respectueux!



Je suis
sécuritaire!



Je suis
responsable!



DROITS ET DEVOIRS DE L'ÉLÈVE



À l'école, tu as des droits et des devoirs.

Ces droits et ces devoirs te permettront de vivre dans le respect de toi-même, des autres et de ton environnement.

Tu seras ainsi FIER ou FIÈRE de toi!

Droits	Devoirs
1. Tu as le droit d'être en SÉCURITÉ et d'être protégé contre tout mauvais traitement.	1. Tu dois donc faire en sorte que tes gestes et tes paroles respectent les DROITS ET LA SÉCURITÉ DES AUTRES .
2. Tu as le droit d'exprimer TON OPINION . Elle est importante pour nous.	2. Tu dois donc permettre aux autres d'exprimer LEUR OPINION et tu dois respecter leurs idées.
3. Tu as droit à un ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ pour accroître tes connaissances et développer tes compétences.	3. Tu dois donc être ATTENTIF et faire les EFFORTS nécessaires pour bien apprendre.
4. Tu as droit à une éducation qui développe TA PERSONNALITÉ et tes talents.	4. Tu dois donc respecter les RÈGLES DE VIE et de discipline de l'école.
5. Tu as le droit de PARTICIPER à des loisirs, à des jeux et à des activités sportives, culturelles et artistiques.	5. Tu dois donc faire preuve d' HONNÊTÉTÉ et d'esprit d'équipe lorsque tu participes à des jeux ou à des activités.
6. Tu as le droit au RESPECT DE TA PERSONNE . Tu es quelqu'un d'unique et d'important.	6. Tu dois donc agir dans l' INTÉRÊT et le RESPECT des gens et de l'environnement.

SCP

LE SOUTIEN AUX COMPORTEMENTS POSITIFS

Pour une troisième année consécutive, nous poursuivrons l'application de notre système de gestion des comportements appelé « SCP » : Soutien aux Comportements Positifs.

Depuis le début des années 1980, les chercheurs observent et constatent les effets négatifs des interventions disciplinaires punitives (Newson, Favell et Rincover, 1983). De plus, les études démontrent que les stratégies efficaces pour réduire les problèmes disciplinaires doivent s'inspirer d'une approche proactive et positive (Sailor, Dunlap, Sugai et Horner, 2009).

Au cours de l'année, des défis te seront lancés en lien avec les comportements souhaités. Nous soulignerons nos succès lors de célébrations ou chacun pourra fièrement mesurer le chemin parcouru.

Qu'est-ce que le SCP?

- Un système qui structure la gestion des comportements dans l'ensemble de l'école;
- Un système qui implique que l'ensemble du personnel travaille en équipe pour élaborer une approche cohérente et positive à l'école;
- Les comportements souhaités et les compétences comportementales attendues en classe et hors classe sont définis précisément, enseignés explicitement en contexte et renforcés lors de leur manifestation (Steve Bissonnette et coll., Le soutien au comportement positif, U.Q. Outaouais).

Ce système de renforcement positif repose sur des valeurs que l'école se donne. Celles-ci remplacent le système de règles de vie. Caps-des-Neiges a choisi comme valeurs :

Le respect

La responsabilité

La sécurité

Ces valeurs seront enseignées de manière explicite en suivant une grille d'apprentissage (matrice).

« Ensemble, apprenons les comportements positifs !! »

La matrice est un résumé de nos valeurs qui nomme les comportements attendus de tous les élèves de Caps-des-Neiges.
Toute l'équipe t'aidera et t'enseignera ces comportements tout au long de l'année



ÉCOLE CAPS-DES-NEIGES I

Grille d'apprentissage vers l'AUTONOMIE

Commission scolaire des
PREMIÈRES-SEIGNEURIES
Inspirer pour devenir

Grille d'apprentissage		Rang extérieur	Corridors et escaliers Déplacement	Cour de l'école	Vestiaires et crochets	Toilettes	Laboratoire informatique	Bibliothèque	Classe et service de garde
Attentes	Je suis respectueux	Je prends mon rang calmement. Je respecte l'espace personnel de chacun.	Je circule à droite en marchant et je suis calme. Je respecte l'espace personnel de chacun.	J'ai un langage et des gestes respectueux avec les autres.	Je suis calme. Je respecte l'espace personnel de chacun.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	Je respecte le matériel mis à ma disposition.	À la demande de l'adulte, je garde le silence.	Je respecte les consignes de l'adulte.
	Je suis responsable	Au son de la 1 ^{re} cloche, je me dirige avec mon matériel à l'endroit désigné. À la 2 ^e cloche, je suis dans mon rang.	Je vais directement à l'endroit désigné sans perdre de temps.	Je fais les bons choix dans mes actions.	Je place au bon endroit tous mes vêtements et mes effets personnels sans perdre de temps.	Je tire la chasse d'eau. Je lave mes mains. Je garde les lieux propres.	J'applique le code d'éthique du laboratoire informatique.	Je remets mes livres à temps, en bon état. Je replace les livres et les chaises au bon endroit.	J'arrive à temps et j'ai le matériel nécessaire.
	Je suis sécuritaire	J'entre au signal de l'adulte, un derrière l'autre, en regardant à l'avant.	Je monte et je descends une marche à la fois en regardant devant.	Je joue et j'agis de façon sécuritaire en respectant les règles.	Je garde le corridor dégagé.	Je vais directement à la salle de toilettes et je retourne directement à l'endroit prévu.	Je vais sur les sites autorisés par l'adulte.	J'utilise le matériel adéquatement.	J'utilise le matériel et les lieux, tel que présenté.



ÉCOLE CAPS-DES-NEIGES II

Grille d'apprentissage vers l'AUTONOMIE

		Rang extérieur	Corridor et escaliers	Toilettes et vestiaires	Cour de récréation	Bibliothèque et informatique	Locaux de classe et de SDG
ATTENTES	Je suis RESPECTUEUX	<ul style="list-style-type: none"> Je respecte l'espace personnel de chacun. Je rappelle les consignes par des signes. 	<ul style="list-style-type: none"> Je respecte l'espace personnel de chacun. Je suis en silence à l'entrée et sur les heures de cours. Je garde mes mains pour moi. 	<ul style="list-style-type: none"> Je respecte l'intimité des autres. Je garde l'endroit propre. 	<ul style="list-style-type: none"> Je prends soin du matériel et des structures. J'ai un langage et des gestes respectueux. 	<ul style="list-style-type: none"> Je prends soin du matériel. J'utilise le ton de voix demandé. 	<ul style="list-style-type: none"> Je respecte les consignes de l'adulte. Je suis poli avec les autres.
	Je suis RESPONSABLE	<ul style="list-style-type: none"> Au son de la 1re cloche, j'arrête de jouer et je me dirige dans mon rang. À la 2e cloche, je suis dans mon rang en silence. 	<ul style="list-style-type: none"> Je range mes effets personnels à mon crochet. Je circule avec une autorisation. Je change mes chaussures en entrant et en sortant. 	<ul style="list-style-type: none"> Je tire la chasse d'eau. Je lave mes mains. Je vais à la toilette avant les cours et à la récréation. 	<ul style="list-style-type: none"> Je range le matériel que j'utilise. Je m'habille rapidement. Je choisis une activité. 	<ul style="list-style-type: none"> Je ramasse et nettoie quand j'ai terminé. Je fais le travail demandé. J'utilise les sites autorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> J'arrive à temps. J'ai le matériel nécessaire.
	Je suis SÉCURITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Je garde le matériel dans mes mains. Je garde mes mains et mes pieds pour moi. 	<ul style="list-style-type: none"> Je circule à droite, en marchant. Je monte et descends une marche à la fois. 	<ul style="list-style-type: none"> Je m'assure de ne pas laisser d'eau sur le plancher. Je vais et reviens sans perdre de temps. 	<ul style="list-style-type: none"> Je reste à l'intérieur des limites. J'attends mon tour. Je lance que le matériel permis. 	<ul style="list-style-type: none"> Je replace les chaises en quittant. 	<ul style="list-style-type: none"> J'utilise le matériel adéquatement. Je suis assis sur ma chaise les quatre pattes au sol.

ENSEMBLE, NOUS APPRENONS LES COMPORTEMENTS POSITIFS

À l'école Caps-des-Neiges, nous tenons à ce que toutes les personnes qui vivent dans notre école soient respectées et se sentent en sécurité. Pour ce faire, nous demandons que chacun se comporte d'une façon conforme aux valeurs que nous privilégions. Tout le personnel de l'école va t'enseigner clairement les comportements attendus tout au long de l'année afin que tu puisses acquérir les connaissances nécessaires pour respecter les valeurs de notre école.

Toutefois, si tu ne respectes pas les comportements attendus et enseignés, des conséquences et/ou des gestes de réparation pourraient être appliqués.

Voici quelques exemples de comportements engendrant un manquement.

Le respect des autres	Agir de façon sécuritaire
<ul style="list-style-type: none">- Défier l'autorité en refusant d'écouter les consignes de l'adulte ou en argumentant. *- Langage et commentaires inappropriés.- Bousculade.- Mentir.- Briser le matériel.	<ul style="list-style-type: none">- Lancer des objets, de la neige, des roches, du sable, de la glace.- Sortir des limites de la cour ou des paliers assignés.- Défier l'autorité en refusant d'écouter les consignes de l'adulte ou en argumentant. *

* Défiance : Si tu adoptes un mauvais comportement, un adulte sera là pour te guider et t'enseigner le comportement attendu.

MANQUEMENT MAJEUR



À l'école Caps-des-Neiges, ta sécurité et ton bien-être sont une priorité.

Un manquement majeur constitue une atteinte grave, un danger au bien-être et à la sécurité physique et psychologique d'une personne (pour soi, les autres ou l'environnement).

Voici les comportements pour lesquels il n'y a aucune tolérance et pour lesquels une intervention immédiate sera faite à l'école et communiquée aux parents.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Bataille | <input type="checkbox"/> Intimidation/Cyberintimidation/Taxage |
| <input type="checkbox"/> Départ non autorisé/fugue | <input type="checkbox"/> Vandalisme |
| <input type="checkbox"/> Comportement dangereux | <input type="checkbox"/> Drogue |
| <input type="checkbox"/> Objets dangereux | <input type="checkbox"/> Grossièreté et impolitesse envers l'adulte |

À noter, si tu vis une situation d'intimidation ou tu en es témoin, des adultes sont là pour t'aider en se référant au protocole (protocole disponible sur le site internet).

ENGAGEMENT 2019-2020



↪ De l'élève :

Je m'engage à respecter les valeurs de l'école. En tout temps je serai respectueux, responsable et sécuritaire.

Signature de l'élève : _____ 

Date : _____

↪ Du parent ou tuteur :

Je confirme avoir lu la régie interne, incluant le SCP avec mon enfant.

Signature d'un parent ou tuteur : _____ 

Date : _____

PROCÉDURES ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

1. Horaire

	Précolaire	Primaire
A.M.	7 h 50 à 11 h 19	7 h 50 à 11 h 19
P.M.	12 h 52 à 14 h 09	12 h 52 à 15 h 21

Tous les élèves doivent respecter l'horaire régulier de l'école.

2. Surveillances

Les heures où les surveillants sont présents sur la cour sont :

7 h 40 le matin
12 h 42 le midi

Pour des raisons de sécurité, l'école n'est pas responsable des élèves arrivant avant ces heures. S.V.P., utilisez la rue de l'Église pour les arrivées et les départs à Caps-des-Neiges I et le stationnement de l'église à Caps-des-Neiges II.



3. Retards

Il va de soi que l'horaire des entrées, du matin et du midi doit être respecté, car tout retard pénalise l'enfant et le groupe-classe.



4. Absences

Si votre enfant doit s'absenter ou que vous devez modifier son horaire, il faut toujours aviser le secrétariat, le service de garde et l'enseignant(e) :

CDN I	CDN II
Secrétariat : 418-821-8055 p. 1 ou par courriel : capsdesneiges1@csdps.qc.ca	Secrétariat : 418-821-8088 p. 1 ou par courriel : capsdesneiges2@csdsp.qc.ca
Service de garde : 418-821-8055 p. 2 ou par courriel : capsdesneiges1.garderie@csdps.qc.ca	Service de garde : 418-821-8088 p. 2 ou par courriel : capsdesneiges2.garderie@csdps.qc.ca
Enseignants(es)	Enseignants (es)

Nous acceptons les demandes de changements à l'horaire avant **10 h 30** le matin et **13 h 30** pour l'après-midi.

Donnez le nom de votre enfant, son degré ainsi que le motif et la durée de son absence. Les messages par papier ne sont plus acceptés.

4.1 Absences prolongées

Si votre enfant doit s'absenter plus qu'une journée (voyage, compétitions sportives...), s.v.p. prendre entente au préalable avec l'enseignante afin de déterminer les modalités en lien avec la reprise du travail manqué.



5. Départs hâtifs/Rendez-vous

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous en informer par courriel ou par téléphone. Nous vous prions d'éviter si possible les rendez-vous sur les heures de classe. Il est important d'éviter que votre enfant s'absente. Vous pouvez consulter le calendrier scolaire pour planifier vos rendez-vous lors des journées pédagogiques.

6. Tempêtes

C'est la commission scolaire qui prend la décision entre 6 h et 6 h 30 de fermer les établissements. Voici les trois sources officielles d'information :

- Site Internet de la Commission scolaire (www.csdps.qc.ca)
- Page Facebook de la Commission scolaire (<https://www.facebook.com/csdps>)
- Messagerie téléphonique du centre administratif de la Commission scolaire (418) 666-4666 ou de l'école de votre enfant

Le service de garde demeure ouvert selon l'horaire habituel. La direction générale pourrait prendre la décision de le fermer. Il faut vérifier l'information auprès des sources ci-haut mentionnées.

Si nous devons fermer en cours de journée, les élèves inscrits au service de garde pourront rester au service de garde jusqu'à la fermeture à 17 h 45. **Aucun appel ne sera fait aux parents.**



7. Tenue vestimentaire

Je porte des vêtements propres et de mise à l'école. Il m'est interdit de porter des chandails à motifs ou messages violents, racistes ou sexistes, des camisoles à bretelles de type « spaghetti », des jupes ou chandails trop courts.

Chaque élève doit porter des chaussures pour circuler dans l'école autres que celles utilisées à l'extérieur lorsque la température l'oblige. À l'intérieur, le port de la casquette n'est toléré qu'aux heures d'entrée et de sortie.

8. Collation



Étant donné que certains enfants présentent des allergies sévères à certains produits, tous les aliments contenant des arachides et des noix sont interdits à l'école et au service de garde ainsi que les friandises (chocolat, croustilles, bonbons, etc.). Les collations permises sont :

- fruits;
- légumes;
- produits laitiers.

9. Maladie

À l'école, si nous constatons qu'un enfant est malade, nous le retournons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous ou une personne de confiance déjà identifiée.



Si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, varicelle, 5^e maladie, etc.) ou parasitaire (pédiculose, gale, etc.), vous devez aviser le secrétariat de l'école en tout temps.



10. Cas d'urgence (blessures, accidents)

Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur sa gravité, nous communiquerons avec vous ou une personne de confiance déjà identifiée pour venir chercher l'enfant.

S'il est impossible de vous joindre rapidement et que la blessure nécessite la venue de l'ambulance ou d'un taxi, nous en ferons la demande. Dans une telle situation, il est très important que nous puissions vous joindre ou joindre une personne responsable de l'enfant en votre absence, d'où l'importance de nous faire connaître un numéro de téléphone d'urgence sur la fiche santé.

11. Jouets, appareils électroniques et autres

Il est interdit d'apporter des objets de la maison sauf si l'enseignant(e) en fait la demande ou s'il y a une activité particulière. L'école ne se tient pas responsable des objets perdus, volés ou brisés.

Pour éviter les malentendus et les disputes, il est strictement défendu de vendre ou d'échanger des objets.

12. Bibliothèque



L'enfant transporte ses livres de bibliothèque dans son sac d'école ou dans un sac approprié afin de les protéger.

Un montant d'argent sera exigé aux parents d'un élève qui aurait perdu ou détérioré un livre de la bibliothèque afin de le remplacer.

13. Informatique



L'utilisation du matériel informatique doit être en accord avec la politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications de l'école. L'utilisation des moyens de communication doit se faire dans le respect et dans un langage convenable.

14. Vouvoiement

Cette approche éducative est un moyen privilégié à l'école pour favoriser une relation de respect envers l'adulte. Les élèves doivent s'adresser à tous les adultes de l'école en utilisant monsieur ou madame devant le prénom.



15. Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, il faut en aviser le secrétariat de l'école immédiatement. Il est essentiel de pouvoir rejoindre les parents en tout temps.

16. Bris et perte de matériel

Lorsqu'un élève brise ou perd du matériel et/ou volume de classe que l'école met à sa disposition, nous demandons un remboursement.



17. Sécurité en autobus scolaire

Nous vous invitons à relire à votre enfant les instructions et règlements relatifs au transport scolaire.

18. Devoirs et leçons

Devoirs et leçons

Les devoirs et les leçons permettent aux élèves de consolider les apprentissages vus au cours de la semaine. C'est pourquoi il est essentiel que les parents apportent un appui à la réalisation des devoirs et leçons. Nous vous invitons à consulter notre philosophie-école à cet effet.

19. Communications aux parents



Plusieurs lettres sont envoyées aux parents en cours d'année. Nous vous invitons à vérifier tous les jours le contenu du sac de votre enfant. Nous vous demandons de vérifier aussi vos courriels le plus souvent possible. Nous communiquons avec vous par courriel ou via les moyens mis en place par l'enseignant(e) (ex. : ClassDojo...).



20. Procédure d'accès au Mozaïk-Portail pour les parents

1. Vous devez vous rendre à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/>
2. Vous devez cliquer sur « se connecter » à droite de l'écran
3. Vous devez vous inscrire avec la même adresse courriel « *que vous avez fournie à l'école* ».

Au premier accès, vous devez créer votre compte et faire le lien entre un code de réseau social ou vous créer un compte à partir d'une adresse courriel (que vous avez déjà fournie à l'école).

Une fois que votre compte sera créé, pour les accès suivants, vous pourrez vous connecter directement à partir de votre compte social ou de votre adresse courriel « *selon ce que vous aurez choisi de créer lors de votre premier accès* ».

4. Vous avez maintenant accès au portail de votre enfant.

MOT DE PASSE OUBLIÉ :

Si vous avez oublié votre mot de passe ou si vous désirez le modifier, il est possible de le faire. Vous devrez cliquer sur « **Mot de passe oublié ?** »

Vous devrez ensuite inscrire une adresse courriel pour qu'un code de vérification vous soit retourné. Par la suite, vous devrez accéder à votre boîte courriel pour obtenir ce code de vérification et le saisir dans l'espace prévu. Le code devra être validé, par le bouton **vérifier le code**.

Une autre page s'affichera : il faut confirmer l'adresse par le bouton **Enregistrer**.

Finalement, vous inscrivez un mot de passe de votre choix, vous le confirmez et cliquez de nouveau sur **Enregistrer**.

SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE



Tous les enfants fréquentant l'école sont admissibles au service de garde. Il suffit de remplir le formulaire d'inscription (disponible au service de garde ou au secrétariat).

Pour le service de garde de Caps-des-Neiges I, les locaux se situent dans la grande salle de la municipalité de St-Ferréol ainsi que dans l'école. Pour l'école Caps-des-Neiges II, les locaux se situent dans l'école seulement.

Le service de garde ouvre ses portes dès 6 h 45 le matin et les ferme à 17 h 45, du lundi au vendredi.

Le service de garde est ouvert durant les journées pédagogiques. Ces journées peuvent être agrémentées d'activités spéciales et/ou de sorties divertissantes (pédagogiques, sportives ou culturelles).

Au service de garde, un atelier de devoirs est offert à tous les élèves de 15 h 30 à 16 h 15. Pendant 45 minutes, l'élève a l'occasion de commencer ses devoirs et ses leçons sous la surveillance d'une éducatrice ou d'un éducateur.

Étant donné que certains enfants présentent des allergies sévères à certains produits, tous les aliments contenant des arachides et des noix sont interdits au service de garde ainsi que les friandises (chocolat, croustilles, bonbons, etc.). Les collations permises sont : fruits, légumes et produits laitiers.

Pour de plus amples informations au sujet du service de garde, communiquez avec le technicien, aux numéros suivants :

Bureau du technicien (école) (418) 821-8055 ou le (418) 821-8088 poste 2



RÈGLEMENTS DU SERVICE DES TRANSPORTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES



1. PONCTUALITÉ

Je suis ponctuel : j'arrive à temps à l'arrêt qui m'a été désigné. Je m'abstiens de retarder le départ d'un véhicule ou de nuire au respect de l'horaire d'un parcours.

2. LAISSEZ-PASSER

Je présente mon laissez-passer et j'accepte de m'identifier lorsque demandé par le conducteur.

3. PLACE ASSISE

Je prends mon siège rapidement et je reste assis à ma place pendant tout le trajet.

4. RESPECT DE L'ESPACE

A. Je garde ma tête, mes mains, mes bras et mes jambes à l'intérieur de l'autobus et j'ouvre la fenêtre seulement avec la permission du conducteur.

B. Je garde mes effets personnels sur moi et non dans l'allée. Je ne transporte aucun bagage dont les dimensions ne respectent pas les règles.

5. ALTERCATION

A. Je m'abstiens de bousculer, de jouer, de crier, de lancer des objets, de troubler la paix ou de porter atteinte à l'ordre public.

B. Je m'abstiens de me livrer à une altercation.

6. POLITESSE

Je parle à voix basse et je m'abstiens d'utiliser un langage grossier. Je suis toujours poli et respectueux envers le conducteur et les autres passagers.

7. PROPRETÉ

A. Je m'abstiens de cracher ou de porter atteinte à l'hygiène d'autrui. Je veille à la propreté dans le véhicule.

B. Je respecte le bien d'autrui en évitant d'endommager l'autobus (dessin, graffiti, déchirure, etc.).

8. NOURRITURE À BORD DU VÉHICULE

A. Je m'abstiens de manger, de boire ou de mâcher de la gomme.

B. Je m'abstiens de fumer, de consommer des boissons alcooliques ou de faire usage de drogues.

9. OBJETS DANGEREUX

A. Je m'abstiens d'allumer un pointeur laser, une allumette, un briquet ou tout autre dispositif provoquant une flamme ou des étincelles.

B. Je m'abstiens d'être en possession d'explosifs ou de toute autre substance dangereuse ou dégageant une odeur nauséabonde ou autrement nuisible. Je m'abstiens d'être en possession de toute arme offensive, incluant les armes blanches telles que couteau, canif ou tout autre objet similaire.

10. APPAREILS ÉLECTRONIQUES

A. Je m'abstiens de faire fonctionner un appareil électronique émettant un son audible par autrui. Je m'engage à limiter l'utilisation de l'appareil à des fins personnelles et à munir l'appareil d'écouteurs.

B. Je m'abstiens d'enregistrer toute image photographique ou vidéo d'autrui.

Le conducteur a l'entière responsabilité des élèves transportés et le devoir de faire respecter les 10 directives ci-haut mentionnées. Les élèves qui refusent de s'y conformer s'exposent à des sanctions, allant jusqu'à la suspension, selon la politique présentement en vigueur.

Pour rejoindre le service du transport scolaire de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries :

(418) 821-4358

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et 13 h à 17

Démarche d'autocorrection

1. Ponctuation

Majuscule et (. ! ?)

Le chat marche dans les rues.

2. Orthographe

Fais une vague sous les mots à vérifier et un astérisque au-dessus des mots vérifiés.

3. Accord du Groupe-Nom

a) Le ^{m.s.} chat marche dans ^{f.p.} les rues.

b) ^{f.p.} Ces belles ieunes filles chantent
^{f.s.} des chansons ^{f.s.} rythmées



4. Accord du Groupe-Verbe



^{ils}
[Les enfants] lisent un roman.

5. Homophones

^{à l'école} À l'école, je porte ^{les} mes souliers.